

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de Cloridorme tenue le 17 mai 2016 à  
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville  
Valère Huet  
Mmes Nathalie Francoeur  
Laurence Beaudoin

Absence : madame Jocelyne Huet et Denis Fortin

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne,  
dg et sec-très.et Léona Francoeur, sec-adj.

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur le maire-suppléant, madame Nathalie Francoeur,  
constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution #122-05-16

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST  
RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est  
adoptée.

- 1- Suivi dossier Claude Rioux- décision par  
résolution
- 2- Période de questions
- 3- Levée de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 123-05-16

Dossier / sculptures

CONSIDÉRANT QU'EN 2010, la municipalité en partenariat  
avec la CDEC, réalisait un projet portant sur la  
revitalisation du milieu;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs recherches Claude Rioux  
fut retenu pour réaliser le monument commémoratif, que  
tous les frais reliés à cette œuvre furent entièrement  
payés par la CDEC, déplacement, hébergement, repas,  
ciment et tous les éléments y étant reliés,

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre devait être un soldat en costume  
de guerre de 1939-45, voir pièce signée par monsieur  
Rioux;

CONSIDÉRANT QUE dernièrement nous avons reçu une offre de  
sa part;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR LAURENCE  
BEAUDOIN CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Cloridorme ne peut accepter  
l'offre qui a été proposée, étant jugée déraisonnable.

QUE le conseil de Cloridorme, à l'unanimité, choisit de  
retirer les deux pièces, morue et soldat, et de les  
entreposer afin d'éviter tout autre conflit dans ce  
dossier.

QUE le conseil municipal autorise ses procureurs à faire parvenir la lettre préparée par eux à monsieur Rioux.

QUE le conseil municipal assume les coûts reliés au déplacement des deux sculptures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de question

Personne n'est présent

**Clôture de la séance**

3-Résolution # 124-05-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Nathalie Francoeur maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

---

---